### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	1
Superficie de la parcelle	364 m²
Surface de plancher autorisée	175 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

1 3 AVR. 2021

24 m

Le Maire

Conseill.

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	2
Superficie de la parcelle	393 m²
Surface de plancher autorisée	175 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

13 AVR, 2022

Le Maire

Le Maire, Conseiller Régional Pierre-Frédéric BILL

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	3
Superficie de la parcelle	364 m²
Surface de plancher autorisée	175 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

1 3 AVR. 2022

Le Maire, Consciller Régional,

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	4
Superficie de la parcelle	364 m²
Surface de plancher autorisée	175 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

1 3 AVR. 2022

Le Maire,

Conseiller Régional Pierre-Frédéric BILLE1

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	5
Superficie de la parcelle	334 m²
Surface de plancher autorisée	175 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

13 AVR. 2021

Le Maire,

? Sgional

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	6
Superficie de la parcelle	361 m²
Surface de plancher autorisée	175 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

1 3 AVR. 2021

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	7
Superficie de la parcelle	361 m²
Surface de plancher autorisée	175 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

13 AVR. 2022

Le Maire,

Conseiller Régional,

Pierre-frederic BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	8
Superficie de la parcelle	440 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

13 AVR. 2021

A DREUX. le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	9
Superficie de la parcelle	440 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

1 3 AVR. 2021

A DREUX, le

Le Maire, Consei! Sgional,

Pierre-Freueric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	10	
Superficie de la parcelle	440 m²	
Surface de plancher autorisée	200 m²	
Nature du programme	Maison individuelle	

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé 1 3 AVR. 2022

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	11
Superficie de la parcelle	440 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé 1 3 AVR. 2022

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional,

Pierre-Frédéric B

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	12
Superficie de la parcelle	440 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

A DREUX, le

Lu et approuvé 1 3 AVR. 2022

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	13
Superficie de la parcelle	440 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le 1 3 AVR. 2021

Le Maire, Conseiller Régional,

Le Maire & de Do

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	14
Superficie de la parcelle	440 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX; le

1 3 AVR MO22 Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	15
Superficie de la parcelle	440 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

1 3 AVR. 2021 Le Maire,

Correspondate Biller

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	16
Superficie de la parcelle	460 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

13 AVR. 2021

A DREUX, le

Le Maire,

Conseiller Régional,

Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	17
Superficie de la parcelle	460 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le 1 3 AVR. 2022

Le Maire,

Conseil gional,

Pierre-Fréde. .. BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	18
Superficie de la parcelle	460 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

1 3 AVR. 2021 Le Maire,

Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	19
Superficie de la parcelle	455 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé A DREUX, le

1 3 AVR. 2021 Le Maire.

Conscieter Régional, Pierre-Arederic BILLET

Le Maire LE de D

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	20
Superficie de la parcelle	564 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

1 3 AVR. 2021

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	21
Superficie de la parcelle	504 m²
Surface de plancher autorisée	200 m <sup>2</sup>
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

1 3 AVA. 2021 Le Maire,

Conso Syional,
Pierre-Frederic LiLLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	22
Superficie de la parcelle	727 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

13 AMR. 2021

A DREUX, le

Le Maire,

Conseiller Régional,
Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	23
Superficie de la parcelle	504 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

A DREUX, le Le Maire, Conscional, Pierre

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	24
Superficie de la parcelle	520 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

1 3 AVR. 2021

Lu et approuvé A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	25
Superficie de la parcelle	504 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé A DREUX, le

13 A.M. 2022
Le Maire,
Conseil Sigional,
Pierre-recurse BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	26
Superficie de la parcelle	520 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

1 3 AVR. 2021

Lu et approuvé

A DREUX, le

Le Maire,

Conseiller Régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Le Maire X

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	27
Superficie de la parcelle	504 m²
Surface de plancher autorisée	200 m <sup>2</sup>
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

1 3 AVR. 2022

A DREUX, le

Le Maire,
Conseille Régional,
Pierre-Frederic BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	28
Superficie de la parcelle	520 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

1 3 AVR. 2022 Le Maire,

Conseiller Régional, Pierre-Fréderic BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	29
Superficie de la parcelle	546 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé A DREUX, le 1 3 AVR. 2022

Le Maire,

Consolite Tigional, Pierre-incount milLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	30
Superficie de la parcelle	546 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

13 AVR 2022

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	31
Superficie de la parcelle	546 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

1 3 AVR. 2022

A DREUX, le

Le Maire,

Conseiller Régional,

Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	32
Superficie de la parcelle	782 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé A DREUX, le 3 AVR 2022 Le Maire,

Conseiller Régional,

Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	33
Superficle de la parcelle	722 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé 1 3 MR. 2022

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

Le Maire

, \$

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	34
Superficie de la parcelle	510 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

1 3 AVR. 2022 Le Maire,

A DREUX, le

Conseiller Régional, Pierre-Frédens BiLLET

Le Marche DREU+

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	35
Superficie de la parcelle	510 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

vé

Lu et approuvé

Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

A DREUX, le

Le Maire

Services Techie

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	36
Superficie de la parcelle	714 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Fréderic BILLET

Le Maire

13 AVR. 2022

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	37
Superficie de la parcelle	737 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

Le Maire

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	38
Superficie de la parcelle	589 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

Le Maire

CUX \* Service

3 AVR. 2022

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	39
Superficie de la parcelle	471 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	40
Superficie de la parcelle	528 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET

Le Maire

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	41
Superficie de la parcelle	775 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Fréderic BILLET

Le Maire

### AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DREUX

#### **CONCERNANT LA ZAC DES FENOTS**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN concernant la ZAC des FENOTS il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Numéro de parcelle	42
Superficie de la parcelle	742 m²
Surface de plancher autorisée	200 m²
Nature du programme	Maison individuelle

Article 2 : Les autres clauses du CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DE TERRAIN de la ZAC demeurent inchangées.

Lu et approuvé

13 AVR. 2022

A DREUX, le

Le Maire, Conseiller Régional, Pierre-Frédéric BILLET